

Protection de l'environnement

Le domaine légal de la **protection de l'environnement** comprend les lois générales de protection de l'environnement ainsi que des décrets spécifiques concernant les installations et les activités ayant une incidence sur l'environnement. Ce domaine légal contient également des décrets sur la prévention des accidents majeurs et la préparation aux situations d'urgence. Nous vous proposons les exigences concrètes dans votre compte sur mesure LEXPLUS pour tous les décrets. Les exigences dans le domaine légal de la **protection de l'environnement** couvrent l'ensemble de lois conformément aux exigences de la norme ISO 14001.

Nous listons les exigences importantes des arrêtés fédéraux, cantonaux et communaux pertinents. En outre, les décrets de l'Union européenne faisant référence à la législation suisse sont aussi répertoriés dans LEXPLUS.



Une sélection de quelques exigences de base de ce domaine légal:

- Loi sur la protection de l'environnement (LPE, 814.01)
- Ordonnance sur les déchets (OLED, 814.600)
- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, 814.2)
- Ordonnance sur la protection de l'air (OPair, 814.318.142.1)
- Loi sur les produits chimiques (LChim, 813.1)
- Loi sur le CO2 (641.71)
- Loi sur l'énergie (LEne, 730)
- Ordonnance sur l'énergie (OEne, 730.01)
- Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, 813.11)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, 814.81)
- Ordonnance-REACH (1907/2006)
- Directive RoHS (2011/65/EU)
- Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM, 814.012)
- Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOv, 814.018)
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, 814.201)
- Loi sur la radioprotection (LRaP, 814.50)
- Ordonnance sur la radioprotection (ORaP, 814.501)
- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, 814.61)
- Ordonnance sur les sites contaminés (OSites, 814.68)
- Protection incendie (AECA)
- Documents CCE